

Code de vie



Table des matières

1. Référentiel théorique.....	p. 3
2. Règles et raisons	p. 4
3. Annexe 1 : Précisions à la règle 1.2.....	p. 7
4. Annexe 2 : Règlement concernant l'utilisation des appareils électroniques	p. 8
5. Annexe 3 : Stratégies d'intervention possibles.....	p. 9
6. Annexe 4 : Stratégie d'intervention au primaire	p. 10
7. Annexe 5 : Stratégie d'intervention au secondaire	p. 12

1. RÉFÉRENTIEL THÉORIQUE

Objectif du Code de vie :

Transmettre des valeurs, apprendre à vivre ensemble et à répondre à des besoins individuels et collectifs afin de favoriser la réussite éducative de tous les jeunes.

Objectifs	Moyens
Offrir aux jeunes un référentiel disciplinaire éducatif	• Un seul Code de vie pour les 3 secteurs • En indiquant aux jeunes les comportements attendus par l'énoncé de règles-balises • En apprenant aux jeunes les comportements attendus • En développant des habiletés sociales • En créant ou recréant le lien avec le jeune • En permettant à chaque personne du milieu de s'approprier le Code de vie • En plaçant le jeune au centre de la démarche d'intervention • En favorisant des rencontres d'échange, de concertation entre les personnes qui gravitent autour du jeune • En utilisant les techniques d'intervention de prévention
Créer un climat de sécurité favorisant un climat propre à l'éducation et à l'instauration d'un sentiment d'appartenance	
Développer et consolider les compétences personnelles et sociales des élèves : autodiscipline, auto-contrôle, responsabilisation, autonomie, etc.	
Favoriser la cohésion et la cohérence chez tous les intervenants du milieu	

Veuillez noter que le présent *Code de vie* sert de guide général. Les sanctions et interventions qui y sont indiquées peuvent être ajustées selon la fréquence et la gravité des comportements, avec l'approbation de la direction.

2. RÈGLES ET RAISONS

	RÈGLES	RAISONS
Respect de soi	1. Je me respecte lorsque : 1.1 j'ai une bonne hygiène personnelle; 1.2 je porte des vêtements propres, décents, en bon état et adaptés au lieu et au temps qu'il fait (voir annexe 1); 1.3 je mange sainement aux lieux et aux temps prévus;* 1.4 je me présente à l'école abstinent d'alcool ou de drogue.** <i>*Les boissons énergisantes sont interdites à l'école.</i> <i>**Les vapoteuses et les cigarettes doivent être conservées dans le casier de l'élève et leur consommation n'est pas permise à l'intérieur et sur le terrain de l'école.</i>	Ainsi, j'apprends à : • développer une image positive de moi; • prendre soin de moi; • m'accepter; • être accepté des autres; • vivre en groupe; • respecter un code vestimentaire. Ainsi, je contribue à : • créer un milieu propre et agréable; • favoriser ma concentration et à être plus disponible à l'apprentissage; • me maintenir en bonne santé; • me sentir bien. Ainsi, je m'approprie les valeurs reliées à un mode de vie sain.

Respect des autres	2. Je respecte les autres : 2.1 en gestes et en paroles; 2.2 en vouvoyant les adultes et en utilisant le titre <i>madame ou monsieur</i>; 2.3 lorsque je suis à leur écoute; 2.4 lorsque mes démonstrations amoureuses sont appropriées à un milieu scolaire.	Ainsi, j'apprends à : • vivre en société et à devenir un citoyen responsable; • développer mes habiletés sociales : gérer mes émotions de façon pacifique, gérer mes conflits, faire des compromis, etc.; • communiquer avec ouverture en acceptant les différences; • adapter mes comportements amoureux selon les divers contextes sociaux; Ainsi, je développe : • mon auto-contrôle; • ma compétence à coopérer. Ainsi, je contribue à la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.
Sécurité	3. J'assure ma sécurité et celle des autres lorsque : 3.1 j'apporte le matériel requis et permis par le personnel de l'école; 3.2 j'utilise adéquatement les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés; 3.3 je circule calmement et en marchant; 3.4 j'utilise le transport en commun ou scolaire adéquatement.	Ainsi, j'apprends à : • développer mon jugement; • suivre des règles de sécurité; • me protéger; • protéger les autres; • vivre en société; • me responsabiliser. Ainsi, je préviens : • les vols; • les situations conflictuelles; • les situations dangereuses. Ainsi, je contribue à : • créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail. Ainsi, je participe au maintien d'un milieu de vie sécuritaire.

Respect du matériel et de l'environnement	4. Je respecte le matériel et l'environnement lorsque : 4.1 je garde en bon état mon matériel et celui qui m'est prêté; 4.2 j'échange du matériel avec l'autorisation de l'adulte; 4.3 je garde les lieux et le mobilier propres et en bon état.	Ainsi, j'apprends à : • reconnaître la valeur des choses; • développer la notion de collectivité et du bien partagé; • développer le sentiment d'appartenance; • utiliser le matériel et les lieux selon leur fonction. Ainsi, je contribue à: • préserver la qualité de l'environnement; • la création d'un milieu agréable et accueillant; • garantir l'accès à du matériel de qualité; • la salubrité et la sécurité des lieux. Ainsi, je préviens : • les vols; • les situations conflictuelles.
Réussite éducative	5. Je contribue à ma réussite éducative lorsque : 5.1 je suis présent, à l'heure et à l'endroit prévu; 5.2 je fais le travail tel que demandé dans les délais prévus*; 5.3 j'apporte mon agenda et le matériel requis en classe; 5.4 je circule en silence au primaire et en discutant à voix basse au secondaire. * En cas de plagiat, se référer au <i>Protocole de gestion des manquements à l'intégrité scolaire</i> du CSSRS.	Ainsi, je développe : • mes compétences; • mon estime personnelle; • mon sentiment d'appartenance; • mon sens des responsabilités. Ainsi, j'apprends : • des connaissances; • à gérer mon temps; • à respecter des échéanciers; • à être ponctuel. Ainsi, je contribue à : • créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail.

ANNEXE 1 : PRÉCISIONS À LA RÈGLE 1.2

Est adapté au temps qu'il fait :

- *Au primaire*, j'ai 2 paires de chaussures, une pour l'intérieur et une pour l'extérieur.
- Pour la saison froide *au primaire*, j'ai un manteau approprié, des bottes, des pantalons de neige, une tuque, des gants ou mitaines.
- Pour la saison froide *au secondaire*, je porte un manteau d'hiver et des chaussures d'extérieur appropriées à la température. Les bottes ne sont pas permises en classe afin d'assurer la propreté des locaux.

Est décent :

- Un vêtement non transparent qui cache la poitrine, le ventre et les sous-vêtements.
- La jupe ou le bermuda doivent être à mi-cuisse.
- Je porte des accessoires ou des vêtements dont l'estampillage et l'idéologie sont adaptés à un milieu d'éducation (pas de références aux drogues et à l'alcool, à la violence, aux groupes criminalisés, à la pornographie, etc.).

Est adapté au lieu :

- Les vêtements d'extérieur doivent être déposés au casier en tout temps.
- Le couvre-chef est considéré comme un vêtement d'extérieur (casquette, tuque, capuchon, etc.) et n'est donc pas permis en classe, lors des récréations et sur l'heure du dîner.

ANNEXE 2 : RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

1. L'utilisation du cellulaire ou d'un appareil électronique n'est pas permise dans l'école.
2. Pendant les heures de cours, l'appareil doit être laissé dans le casier ou au bureau des éducateurs spécialisés. en mode silencieux (sans vibration). Il peut être laissé dans le casier de l'élève ou à un éducateur spécialisé.
3. Les appels téléphoniques ou audios sont permis seulement sur autorisation et en présence d'un intervenant de l'école.
4. En tout temps, tout adulte de l'école qui constate un mauvais usage ou un refus de collaborer de l'élève peut confisquer l'appareil selon les modalités suivantes :
 - 1^{re} sanction** : l'appareil est confisqué jusqu'à la fin des cours.
 - 1^{re} récidive** : l'appareil est confisqué jusqu'au lendemain à la fin des cours.
 - 2^e récidive** : l'appareil est confisqué jusqu'à ce que les tuteurs de l'élève viennent le chercher à l'école.
5. L'utilisation de tout appareil électronique dans l'école est soumise au présent règlement. Les tuteurs n'acceptant pas de soumettre leur enfant aux règles définies dans le présent document s'assurent que ce dernier n'aura pas en possession d'appareil électronique dans l'établissement scolaire.

ANNEXE 3 : STRATÉGIES D'INTERVENTION POSSIBLES

Relations d'aide possibles	Conséquences possibles
▪ Soutien individuel de l'enseignant ou de l'éducateur ou du psycho éducateur ▪ Soutien individuel intervenant toxicomanie ▪ Plan d'intervention ▪ Contrat d'engagement ▪ Renforcement positif ▪ Privilège ▪ Développement habiletés sociales ▪ Modélisation des comportements adéquats ▪ Collaboration avec parents et éducateurs ▪ Signature à l'agenda ▪ Référence mesures externes ▪ Aide aux apprentissages	▪ Avertissement verbal ▪ Réflexion ▪ Copie ▪ Excuses verbales ou écrites ▪ Retrait de classe ▪ Reprise de temps (pauses et midis) ▪ Perte de privilège ▪ Action de réparation ▪ Travaux communautaires ▪ Facturation ▪ Confiscation ▪ Interdiction de participer à certaines activités ▪ Prêt de vêtement ▪ Doute de consommation ▪ Suspension interne ▪ Suspension externe ▪ Plainte policière

ANNEXE 4 : STRATÉGIE D'INTERVENTION AU PRIMAIRE

NIVEAU 1 : INTERVENTIONS PRÉVENTIVES

MANIFESTATIONS : Fragilité de l'élève (parle sans lever la main, parle fort, refuse d'effectuer le travail, etc.).

- **Utilisation de moyens en classe** (sablier, coquille, coin calme, rappels, proximité, documents des moyens, etc.).
- **Temps calme au casier** - L'enseignante ou l'éducatrice s'occupe de l'élève afin de s'assurer de sa disponibilité (2 à 5 minutes).
- Retour en classe (avec ou sans retour à faire) – Aucun travail à reprendre.
- Lorsque non réussi malgré l'aide apportée, passage au niveau suivant.

NIVEAU 2 : COMPORTEMENTS MINEURS

MANIFESTATIONS : Impolitesse, manque de respect, absence de mobilisation, excitation importante, comportements dérangeants, travail déchiré, langage inapproprié, claquage de porte, opposition passive, etc.

- **Local bleu (1^{ère} fois) (l'élève a ± 10 minutes pour se mettre en action).**
- Réflexion de classe à faire au besoin.
- Retour se fait au local avec l'éducatrice afin de valider la disponibilité de l'élève.
- Selon la situation, excuses verbales ou écrites et/ou une tâche réparatrice au retour en classe.
 - **Lorsqu'il reste seulement dix minutes** à la période, l'élève demeure au local respectif avec un livre de lecture. Tous les travaux de classe seront repris en classe selon les moments proposés par l'enseignante.

NIVEAU 3 : COMPORTEMENTS PERSISTANTS

MANIFESTATIONS : À la suite d'une **2e sortie au local bleu** dans la même période, le **retour se fait à la période suivante.**

- Travail occupationnel au local bleu.
- Tous les travaux de classe seront repris en classe selon les moments proposés par l'enseignante.
- Réflexion #2.

NIVEAU 4 : AGRESSIVITÉ NON DIRIGÉE ENVERS SOI OU LES AUTRES

MANIFESTATIONS : Agressivité envers le matériel, comportements perturbateurs (bousculer un bureau, claquage de porte récurrent, menaces, crise de colère, geste affectant les pairs, etc.).

- Minimum 1 heure au local bleu avec réflexion.
- Des travaux occupationnels à faire au local bleu.
- Le retour se fait au local avec l'éducatrice, afin de valider la disponibilité de l'élève.
- Selon la situation, excuses verbales ou écrites et/ou une tâche réparatrice au retour en classe.
- Tous les travaux de classe seront repris en classe selon les moments proposés par l'enseignante.
- Possibilité de suspension interne (½ journée).

NIVEAU 5 : AGRESSIVITÉ DIRIGÉE, COMPORTEMENT DANGEREUX OU COMPORTEMENTS PERSISTANTS

MANIFESTATIONS : Agression physique envers une personne, dégradation de comportements vers une désorganisation (frapper, lancer des objets dirigés, se sauver de l'école, accumulation d'interventions sur plus d'une période, comportements spécifiques récurrents, etc).

- La direction est consultée pour déterminer la suite des interventions.
- Une suspension à l'externe est envisagée (une ½ journée ou plus)
- Les parents, tuteurs ou l'unité sont avisés de la décision.
- Une réflexion, une lettre ou un dessin d'excuses peuvent être demandés pour le retour qui est fait avec l'éducatrice, l'enseignante et la direction au besoin.
- Tous les travaux de classe seront repris en classe selon les moments proposés par l'enseignante.

ANNEXE 5 : STRATÉGIE D'INTERVENTION AU SECONDAIRE

NIVEAU 1 : INTERVENTIONS PRÉVENTIVES

MANIFESTATIONS : Fragilité de l'élève (parle sans lever la main, parle fort, refuse d'effectuer le travail, nonchalance, etc.).

- Renforcement positif : encourager l'élève pour ses efforts et ses comportements appropriés.
- Routines et règles claires : établir des routines et des règles claires et les appliquer avec cohérence et constance.
- Encouragement à la participation : utiliser des techniques d'encouragement pour inciter l'élève à participer de manière appropriée.
- Activités engageantes : Proposer des activités intéressantes et engageantes pour maintenir l'attention de l'élève.

NIVEAU 2 : COMPORTEMENTS MINEURS

MANIFESTATIONS : Impolitesse, manque de respect mineur, absence de mobilisation, excitation importante, comportements dérangeants, travail déchiré, langage inapproprié, claquage de porte, opposition passive, etc.

- Discussion individuelle : parler avec l'élève en privé pour comprendre la source de son comportement et lui expliquer les conséquences si le comportement se poursuit.
- 10 minutes au local d'encadrement avec copie et/ou réflexion.
- Les intervenants scolaires s'assurent de la disponibilité de l'élève avant un retour en classe.

NIVEAU 3 : COMPORTEMENTS PERSISTANTS

MANIFESTATIONS : À la suite d'un 2^e retrait au local d'encadrement dans la même journée.

- 20 minutes au local d'encadrement avec copie et/ou réflexion.
- Les intervenants scolaires s'assurent de la disponibilité de l'élève avant un retour en classe.

NIVEAU 4 : AGRESSIVITÉ VERBALE ET/OU ENVERS LE MATÉRIEL OU COMPORTEMENTS PERSISTANTS

MANIFESTATIONS : Agressivité envers le matériel, menaces, crise de colère, gestes affectant les pairs, vol de matériel, 3^e retrait au local d'encadrement dans la même journée, etc.

- Une suspension à l'interne (½ journée ou plus) ou un retour à l'unité est envisagé.
- Les intervenants scolaires s'assurent de la disponibilité de l'élève avant un retour en classe.

NIVEAU 5 : AGRESSIVITÉ DIRIGÉE, COMPORTEMENT DANGEREUX OU COMPORTEMENTS PERSISTANTS

MANIFESTATIONS : Agression physique envers une personne, dégradation de comportement, 4^e retrait au local d'encadrement dans la même journée, menaces de mort et menaces graves, etc..

- La direction est consultée pour déterminer la suite des interventions.
- Une suspension à l'externe est envisagée (une ½ journée ou plus)
- Les parents, tuteurs ou responsables de l'unité sont avisés de la décision et peuvent être sollicités pour un retour en présence des intervenants scolaires concernés et/ou de la direction.
- Selon la nature et la récurrence des comportements, des conditions de retour et une stratégie différenciée peuvent être mises en place.